

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR DEUX
DECLARATIONS DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLUI DE LA COMMUNUAUTE
D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE**

**MODERNISATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE
TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ALTRIANE A SALLES-
SUR-MER**

**EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DES
BONNEVEAUX A SAINT-VIVIEN**

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté en date du 17 octobre 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a prescrit l'enquête publique unique portant sur deux déclarations de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (PLUi) avec les projets de modernisation et agrandissement du centre de tri des emballages ménagers Altriane à Salles-sur-Mer et l'extension du parc d'activités économiques des Bonneveaux à Saint-Vivien.

L'enquête publique se déroulera :

Du lundi 6 novembre 2023 à 9h jusqu'au lundi 20 novembre 2023 à 18h.

Afin de conduire l'enquête publique, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné :

- Madame Christine YON en qualité de commissaire enquêteur,
- Monsieur Dominique BERTIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de La Rochelle – 6 rue Saint- Michel - BP 41287 – 17 086 La Rochelle Cedex 2.

Les dossiers d'enquête publique comprennent notamment les dossiers de déclaration de projet, ainsi que les deux avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) rendus sur les deux projets.

Pendant toute la durée de l'enquête, chaque personne pourra, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Salles-sur-Mer et de Saint-Vivien et de l'accueil du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, prendre connaissance du dossier, consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête prévus à cet effet.

Les dossiers d'enquête publique seront également mis à la disposition du public sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivant : <https://www.registredemat.fr/mise-compatibilite-plui-altriane-bonneveaux>

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique mis à disposition du public, à l'accueil du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (Service Urbanisme Réglementaire - 25 quai Maubec à La Rochelle), du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

Chaque personne pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations et propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet dans les mairies de Salles-sur-Mer et de Saint-Vivien, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (Service Urbanisme Réglementaire - 25 quai Maubec à La Rochelle)
- Sur le registre dématérialisé sur le site suivant : <https://www.registredemat.fr/mise-compatibilite-plui-altriane-bonneveaux>
- Par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur chargée de l'enquête publique unique à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Direction des Etudes urbaines – 6 rue Saint- Michel - BP 41287 – 17 086 La Rochelle Cedex 2
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : mise-compatibilite-plui-altriane-bonneveaux@registredemat.fr

Information relative à la protection des données personnelles : Toutes les observations et propositions présentées seront traitées par la commissaire enquêteur et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Sauf mention expresse contraire, le nom de leur auteur pourra figurer dans le rapport ou les conclusions de la commission d'enquête qui seront mis à disposition du public.

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant l'enquête, soit du lundi 6 novembre 2023 à 9h jusqu'au lundi 20 novembre 2023 à 18h.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les lieux d'enquête publique suivants, aux jours et horaires précisés ci-après :

Lieux	Permanences de la commissaire enquêteur
MAIRIE DE SAINT-VIVIEN	lundi 13 novembre de 9H00 à 12H00
MAIRIE DE SALLES-SUR-MER	mercredi 15 novembre de 16H00 à 18H00

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (<http://www.agglo-larochelle.fr>) pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, la mise en compatibilité du PLUi éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêteur sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Concernant le projet de modernisation et d'extension du centre de tri ALTRIANE, tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction Gestion et Prévention des Déchets de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (08.00.53.58.44). Concernant le projet d'extension du parc d'activités économiques des BONNEVEAUX, tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction Aménagement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (05.46.30.37.37).